



DELEGATION CENTRALE MUTUELLE MGEN

3 Rue de l'Arrivée B.P. 201 75749 PARIS CEDEX 15

Tel: 06 50 34 82 97

SITE INTERNET <http://www.cfdt-mgen.org>

Compte rendu Comité d'établissement du 25/08/2010

Communications de la Présidente :

Point d'étape sur l'enquête bien être au travail :

Au 19 Août :

- 44% de réponse sur les mutuelles du groupe MGEN (UES)
- Sur la Mutuelle MGEN, le taux de réponse à l'enquête est de 54% (centre de traitement 52%, centres d'appels 51%, sections départementales 56%.)

Le retour des questionnaires concernant cette enquête est encore possible jusqu'au 10 septembre pour les personnels.

La Commission Administrative des Conditions de Travail, organe composé d'élus des diverses organisations syndicales de la MGEN a programmé avec l'aval du Comité d'établissement des visites de terrain sur trois types de centres de travail différents.

- Centre d'appels de LYON, le 4 octobre 2010.
- Centre de traitement de RENNES, le 5 octobre 2010.
- Section départementale du 92, le 06 octobre 2010.

Ce déplacement des élus a pour but, une meilleure connaissance de la réalité de terrain via une visite des centres de travail ainsi qu'un échange avec les salariés sur leurs conditions de travail.

Cette démarche est complémentaire aux futurs résultats de l'enquête employeur actuellement en cours et permettra de venir enrichir les débats lors des restitutions sur les orientations à prendre concernant le bien être au travail.

Point d'information sur l'embauche de contrats en alternance :

Muriel PICO informe les élus de la démarche en cours de réalisation :

- 20 sections départementales sélectionnées accompagnent la démarche avec le recrutement de contrat de qualification. BTS Négociation relation client (développement).
- Pour les centres de traitement, le contrat de qualification porte sur l'activité management, qualité.
- Dans les centres d'appels, c'est le CQP de téléconseiller qui est proposé en contrat de qualification.

Les profils retenus dans cette démarche sont divers. Jeunes bacheliers, étudiants en réorientation professionnelle ainsi que des seniors dans le but de rééquilibrer la pyramide des âges sur certains centres.

Pour la Cfdt, nous revendiquons depuis plusieurs années le recours au contrat de qualification pour l'insertion des jeunes travailleurs dans l'entreprise. L'insertion des jeunes étant une problématique considérable avec des chiffres inquiétants.

Avec les fortes évolutions de ces dernières années dans l'entreprise et les flottements concernant l'avenir de la formation professionnelle en France, le contexte n'offrait pas une stabilité suffisante pour permettre toutes les chances d'une intégration de qualité jusqu'à ce jour.

Aujourd'hui, dans la nouvelle dynamique qui est celle de l'entreprise, cet accompagnement est possible. Les élus CFDT font la demande en séance d'une présentation des conventions qui lient l'entreprise et les stagiaires sous contrat de qualification, en commission Formation Emploi ou en Comité d'établissement. Adoption à l'unanimité du procès verbal de la séance plénière du 20/05/2010.

Information-consultation sur le projet d'ouverture des sections départementales le samedi dans le cadre d'opération de mutualisation.

La rentrée est le traditionnel rendez-vous avec les nouveaux entrants de notre champ de recrutement.

C'est tout naturellement que les personnels sont sollicités pour permettre un accompagnement concernant la protection sociale des nouveaux fonctionnaires stagiaires.

Les opérations de mutualisation qui ont lieu le samedi sont prévues au protocole unilatéral d'horaires individualisés des personnels de la mutuelle.

Cependant, cette ouverture doit faire l'objet d'une consultation des élus du CE.

Pour la CFDT les modalités de récupération concernant le travail le samedi correspondent désormais à notre revendication. Le choix de la journée de récupération est maintenant plus souple qu'auparavant. Les personnels peuvent faire le choix de récupération dans le cadre des modalités indiquées ci-dessous :

- soit le lundi suivant le samedi travaillé,
- soit un autre jour de la semaine qui suit le samedi travaillé.

Les mesures ont donc été assouplies et le jour de récupération n'est plus imposé par les directions aux personnels

Vote : Pour 2 - Contre 3 - Abstention 5

Information consultation sur le projet de relogement de la section de Marseille :

La section de Marseille qui était à ce jour peu accessible au public va désormais investir le centre ville sur l'avenue Jules CANTINI, dans le quartier PRADO CANTINI.

Ce centre de service s'inscrit donc dans la politique de relocalisation des sections au cœur des villes et lieux fréquentés et accessibles ou la MGEN a toute sa place.

Ce relogement soumis aux délégués du personnel de la section de Marseille est visé favorablement par ces derniers lors de la réunion mensuelle avec les délégués du personnel.

Certainement que cette relocalisation au cœur du trafic de centre ville sera de nature à favoriser la rencontre avec les mutualistes et prospects. Un atout appréciable pour réaliser les objectifs imposés par l'employeur à ses personnels.

Vote : Pour 8 – absents : 2

Prochain CE MGEN le jeudi 30 septembre

Vos élus CFDT